

Guide des parents du préscolaire

Ce guide se veut un outil vous permettant de mieux connaître votre service de garde et de faciliter votre adaptation à ce nouveau milieu. Votre enfant se retrouve à l'école des grands, ce qui représente assurément un ajustement pour lui et pour vous. Votre enfant rencontrera davantage de personnes (élèves, professeurs, éducatrices, employés de l'école, parents des autres enfants) et fera partie d'un groupe ayant un ratio plus élevé que celui de son milieu de garde précédent. Eh oui! Il grandit trop vite ...

Cette année encore, notre programme éducatif « S'investir pour mieux grandir » prendra son envol avec une programmation enrichie et pleine de nouveaux défis. Votre enfant découvrira le pays qui sera le sien pour les 10 prochains mois et sera invité à se familiariser avec son pays d'appartenance. Les éducatrices afficheront la programmation et les diverses activités qu'elles feront vivre à votre enfant à la porte de leur local tout au long de l'année. La programmation sera aussi disponible sur le site internet de l'école dans l'onglet service de garde.

Le service de garde Les Globe-Trotters

- C'est un service axé sur la richesse internationale et chacun des locaux du service de garde est associé à un pays. Cela nous permet de voyager et d'apprendre différentes notions sur les populations qui l'habitent.
- C'est une équipe d'éducatrices dynamiques et soucieuses du bien-être de votre enfant. Elles s'assurent d'un milieu de vie sécuritaire.
- C'est un programme d'activités axé sur le développement global de l'enfant par le biais d'ateliers, de jeux coopératifs et ludiques, de jeux extérieurs, de bricolages, de découvertes scientifiques, etc.
- C'est une écoute active et disponible dont l'enfant et le parent peuvent bénéficier.

Horaire d'ouverture du service de garde

- De la fin août jusqu'à la fin juin, pour 180 journées d'école et 20 journées pédagogiques (voir le calendrier scolaire joint au document de l'école).
 - ☺ 7 h à 7 h 50;
 - ☺ 10 h 22 à 12 h 45 (préscolaire) ;
 - ☺ 11 h 20 à 12 h 45 (primaire);
 - ☺ 15 h 10 à 18 h.
- Vous devez obtenir un code qui vous permet d'ouvrir la porte du service de garde durant ces heures. Si vous mandatez une personne autorisée à venir chercher votre enfant, n'oubliez pas de lui transmettre ce code.
- Les éducatrices vont chercher les enfants à la classe.

L'équipe d'éducatrices

- L'équipe du service de garde Les Globe-Trotters est composée de 18 éducatrices, d'une éducatrice classe-principale et d'une technicienne-responsable.
- Le ratio des groupes du préscolaire est de maximum 1/20 et plus de 80% des élèves sont inscrits au service de garde.

Les locaux

Le service de garde a, à sa disposition, plusieurs locaux :

- En vous déplaçant dans les corridors vous pourrez constater la fibre internationale puisque chacun des locaux représente un pays.
- la bibliothèque, le gymnase, le local d'arts plastiques, le local de musique et la salle informatique sont partagés entre chaque groupe.



Horaire quotidien des groupes du préscolaire

7 h à 7 h 45	Passer par la porte d'entrée du service de garde à l'aide du code à piston sur le clavier. Vous rendre au vestiaire de classe pour y déposer vêtements, sac d'école et boîte à lunch. Par la suite, reconduire votre enfant à l'éducatrice responsable de l'accueil du matin au local 25.
7 h 55	Début de l'horaire de classe. À la cloche, l'éducatrice va reconduire les élèves à leurs classes respectives pour la prise en charge de l'enseignant.
10 h 22	Fin de l'horaire de classe de l'avant-midi. Les éducatrices vont chercher les élèves à la classe et vérifient la présence des élèves.

10 h 22 à 11h05	Activités libres ou dirigées à l'extérieur : des zones de jeux sont délimitées et du matériel est mis à leur disposition (en cas de mauvais temps, à l'intérieur au service de garde).
11h05 à 11h15	Période de transition : vestiaire, toilettes, lavage de mains et installation pour le repas.
11h15 à 12h15	Période de dîner : le local de dîner est le même que celui de fin de journée. Période d'activités axées sur le développement social et cognitif : activité calme, lecture d'un conte, dessin, casse-tête, jeux de rôle et de figurines.
12 h 15 à 12 h 45	Habillement pour l'extérieur. Activités libres sous la supervision du personnel éducateur (en cas de mauvais temps, dans le local du service de garde).
12 h 45 à 12 h 50	Période de surveillance assurée par le personnel enseignant et une éducatrice dans la cour d'école.
15 h 10	Fin de l'horaire de classe. Les éducatrices vont chercher les élèves à la classe et vérifient la présence des élèves.
15 h 10 à 16h00	Activités libres ou dirigées à l'extérieur : des zones de jeux sont délimitées et du matériel est mis à leur disposition. À l'occasion, la période extérieure est prolongée lors de beau temps (en cas de mauvais temps, activités dans un local).
16h00 à 17 h00	Pause pour la collation; Activités dirigées programmées et axées sur le développement global des enfants, en se basant sur les orientations du projet éducatif de l'école. IMPORTANT : Veuillez-vous référer au tableau d'affichage dans l'entrée du service de garde pour savoir où se trouve votre enfant selon le nom de son éducatrice.
16 h 45 à 17 h 30	Regroupement des élèves du préscolaire au local 25.
17 h 30 à 18h00	Regroupement au local 12 pour des jeux de société et dessins.

Formation des groupes

Afin d'assurer un meilleur suivi ainsi qu'une communication optimale entre tous les intervenants, les groupes du service de garde sont formés, dans la mesure du possible, selon les groupes classes. Cependant, les groupes ne seront définitifs qu'à la fin de septembre, après consultation auprès de l'équipe.

Présences, absences et départs

Toutes modifications de fréquentation au service de garde devraient être signifiées par écrit à la technicienne-responsable (voir les Règles de fonctionnement de la C.S.D.D.). Pour une modification la journée même, il est important d'informer l'école de l'absence ou de l'ajout de présence de l'enfant au service de garde, en laissant un message au 418 652-2152 avant 10h00 au secrétariat poste1 ou au service de garde poste 3707, selon l'information à nous communiquer.

Lorsqu'un élève se présente au service de garde et qu'il n'est pas inscrit sur la fiche de présences, l'éducatrice a pour consigne de garder l'enfant avec elle.

Afin qu'une personne puisse venir chercher votre enfant, elle doit être inscrite sur la liste des personnes autorisées à venir chercher votre enfant sans quoi, le personnel de l'école ne laissera pas partir votre enfant. Si vous désirez ajouter une personne, vous devez le faire à l'aide d'un formulaire (disponible sur place) complété, signé et remis à la technicienne-responsable du service de garde. Il est aussi possible de le faire par courriel ou papier, à l'aide d'un message bien détaillé.

Par mesure de sécurité, aucun enfant inscrit au service de garde n'a l'autorisation de quitter ou d'attendre seul son parent à l'extérieur. Un formulaire est prévu à cet effet afin d'autoriser votre enfant à quitter seul.

En dehors des heures du service de garde, vous devez vous adresser au secrétariat pour venir chercher votre enfant. Nous vous demandons également de faire en sorte que le service de garde soit avisé du départ hâtif de votre enfant.

En fin de journée, n'oubliez pas de vous référer au tableau situé dans l'entrée du service de garde, afin de savoir où se trouve le groupe de votre enfant avec son éducatrice. **Il est important que vous sachiez le nom de l'éducatrice de votre enfant.**

Lorsque vous quittez le service de garde avec votre enfant, assurez-vous d'obtenir un contact visuel réciproque avec son éducatrice.

L'heure des repas

La période de dîner qui débute vers 11h15 et se termine à 12h15, se déroule dans les locaux du service de garde.

Les valeurs véhiculées durant le temps du dîner sont :

- Inculquer l'hygiène de vie soit le lavage des mains avant et après le repas;
- Développer de bonnes habitudes alimentaires;
- Respecter les goûts de chacun et favoriser une ambiance calme et amicale durant le repas.

Pour les enfants qui apportent leur lunch, voici des points importants à respecter :

- **Tous les aliments à base d'arachides et de noix sont interdits.**
- Les boissons gazeuses, friandises, chocolats, etc. sont interdits dans la boîte à lunch.
- Mettre les aliments à chauffer dans un contenant allant au four micro-ondes.
- Fournir les ustensiles et condiments nécessaires.

- Identifier les plats.
- S'assurer que les repas soient décongelés (en raison du grand nombre de plats à chauffer pour 1 four micro-onde par local).
- Pour la conservation des aliments, il est important de placer un « ice pack » dans la boîte à lunch et vérifier la propreté de celle-ci.

Autonomie versus brossage des dents et application de la crème solaire

L'enfant qui est autonome dans le brossage des dents, doit apporter sa brosse et pâte à dents dans sa boîte à lunch et utiliser le lavabo près du local ou celui de la salle de toilettes. Il doit également apporter sa crème solaire identifiée à son nom qui sera placée dans un panier identifié au groupe. Encore une fois, l'enfant doit être autonome lors de l'application, pour des questions d'hygiène et d'allergie.

Le service de traiteur

Le traiteur le Croquignolet se fera un plaisir de répondre à vos questions au 418-527-5777 poste 1.

Ou encore en visitant leur site internet : www.croquignolet.qc.ca

Les éducatrices se chargent de récupérer le repas du traiteur dans la glacière apportée le matin même et de le faire chauffer au four micro-ondes.

Collation

Après la période de jeux extérieurs en après-midi, soit vers 16h00, les enfants ont la possibilité de prendre la collation (fruits, légumes ou produits laitiers) que vous aurez placée dans la boîte à lunch.

Allergies

Certains élèves sont très allergiques aux noix et arachides. Pour leur sécurité, nous vous demandons de faire le nécessaire afin que les repas ainsi que les collations de votre enfant ne contiennent aucun ingrédient pouvant déclencher une réaction allergique. **Cette exigence s'applique en tout temps (journées pédagogiques, sorties, activités spéciales, etc.)**

Administration des médicaments

Aucune médication ne sera administrée à l'élève si le formulaire « Autorisation de distribution de médicaments » n'a pas été rempli au préalable. Le formulaire est disponible sur notre site web, au secrétariat et au service de garde. Nous avons également besoin de la prescription médicale ou du libellé de la pharmacie. Tous les médicaments doivent être dans leur contenant original fourni par votre pharmacie.

En aucun temps, l'élève ne doit avoir en sa possession des médicaments. Le parent doit les remettre en mains propres à un adulte. C'est la responsabilité du parent de remettre le médicament au personnel du service de garde ou du secrétariat.

Nous vous demandons de donner la première dose de médicament à la maison et ceci afin d'éviter tout risque de réaction médicamenteuse en votre absence.

Notez également qu'aucun sirop, tyléno, vitamine, etc. ne peut être administré à votre enfant sans prescription médicale et sans que vous ayez complété un formulaire d'autorisation.

Lorsque l'enfant fait de la température ou ressent d'autres malaises : Nous prévenons les parents afin qu'ils viennent chercher leur enfant dans les plus brefs délais.

Les journées pédagogiques

- Contrairement aux journées de classe, il n'y a pas de transport scolaire à domicile lors des journées pédagogiques. Il n'y a pas non plus de service de traiteur, donc l'élève doit apporter son repas et ses collations.
- Le service de garde accueille les enfants toute la journée de 7h00 à 18h00. Une inscription est obligatoire pour ces journées. La technicienne-responsable envoie le formulaire par courriel et le lendemain la copie papier est disponible au bureau de l'éducatrice classe-principale. Le parent doit compléter le coupon-réponse et nous le retourner par courriel ou via le sac d'école en respectant la date limite indiquée sur le formulaire. Après cette date, les groupes sont créés, ainsi que l'horaire du personnel. C'est pourquoi les coupons réponses reçus après la date limite peuvent être refusés ou accompagnés d'un frais de pénalité.
- La programmation de ces journées a été établie conjointement avec les membres de l'équipe du service de garde et approuvée par le conseil d'établissement de l'école. Si une activité payante est prévue dans la programmation, le parent peut choisir ou non d'y inscrire son enfant. Une programmation alternative sera proposée aux enfants qui demeureront au service de garde. Selon le nombre d'enfants ne participant pas à l'activité payante, il se peut qu'un regroupement multi-âges soit nécessaire.
- Le ratio des groupes est d'une éducatrice pour 18 à 20 élèves. Les groupes sont formés selon le degré scolaire. NB : il est fort probable que votre enfant ne soit pas avec son éducatrice habituelle.
- Le lendemain de la date limite d'inscription, la liste des élèves inscrits sera affichée sur le babillard du service de garde (porte d'entrée #9). Nous vous demandons de vérifier cette liste et, s'il y a lieu, d'apporter les ajustements en vous adressant à l'éducatrice classe-principale.

IMPORTANT : Les enfants qui se présentent la journée même, sans inscription, risquent de se voir refuser l'accès au service de garde, car l'organisation d'une journée pédagogique permet difficilement l'ajout d'élèves.

Fermeture de l'école

- Fermeture avant le début des classes :

S'il y a fermeture des écoles AVANT le début des classes, le service de garde est également fermé. Cette journée ne sera pas facturée.

- Fermeture de l'école lors de l'horaire régulier :

S'il y a fermeture en cours de journée, les informations fournies sur la fiche santé seront appliquées d'où l'importance d'aviser le secrétariat de l'école si des modifications doivent être apportées. Si toutefois les informations s'avéraient ambiguës, l'élève restera au service de garde, ceci afin d'assurer sa sécurité.

Important pour les parents

Travailler en collaboration avec le service de garde

- Informer le service de garde des changements à la fiche d'inscription (numéro de téléphone, courriel, personne en cas d'urgence, etc.)
- Aviser l'éducatrice lorsque l'enfant vit des changements ou des situations particulières ainsi elle sera plus en mesure d'intervenir adéquatement
- Fournir à l'enfant des vêtements et des chaussures appropriés selon la saison et la température (nous sortons à l'extérieur jusqu'à -27 Celsius avec facteur vent). Prévoir également un sac de vêtements de rechange y compris des sous-vêtements. Toutes ces choses resteront à leur crochet de classe.

Lire attentivement les messages

- Lire les communications écrites (formulaire d'inscription, etc.) et retourner s'il y a lieu les coupons réponses ou message courriel bien détaillé dans les délais prévus.
- Consulter les messages qui sont affichés sur le babillard du service de garde (entrée du service de garde, porte #9).
- Consulter régulièrement les messages et les documents sur notre site internet : <http://www.csdecou.qc.ca/filteau/service-de-garde/>. De plus, les programmations mensuelles y sont publiées.

Les frais de garde

- Les paiements des frais de garde doivent être faits aux 4 semaines, selon le calendrier de paiements qui vous sera envoyé par courriel au mois d'août. Vous avez trois façons de les acquitter : Par chèque, par internet via votre institution bancaire ou en argent comptant. L'état de compte est envoyé par courriel le jeudi précédent la date de paiement. Cependant celui-ci est disponible en tout temps sur votre compte « Mozaïk parent ». Il est mis à jour tous les vendredis soirs à minuit.
- En cas de retard de paiement des frais de garde, un rappel vous sera envoyé 10 jours suivant la date de l'émission de l'état de compte et le paiement devra être fait immédiatement. Si la situation demeure inchangée, un avis de retrait de votre enfant au service de garde suivra 5 jours après le rappel à moins qu'une entente écrite ait été prise avec la direction de l'école.

Quelques petites précisions :

- Les jeux de la maison sont interdits en tout temps même en journée pédagogique sauf dans le cas exceptionnel d'une activité spéciale avec l'éducatrice.
- Les règles de vie du service de garde sont les même qu'à l'école.
- La porte du service de garde ouvre à 7h00. Avant cette heure les élèves ne peuvent pas entrer dans l'école.
- Les élèves qui sont inscrits le matin ne peuvent rester sur la cour d'école sans surveillance. Vous devez vous assurer qu'ils entrent bien à l'intérieur ou modifier leur fréquentation si vous ne désirez plus vous prévaloir du service.

Pour nous joindre

Technicienne-responsable en service de garde

- Pour toute question concernant les règles de fonctionnement du service de garde ;
- Pour une nouvelle inscription ou une demande de modification de fréquentation;
- Pour les états de compte et les relevés fiscaux :

 418 652-2152 poste **3706** (bureau de Mme Sophie Nagy-Lasnier, porte d'entrée #9)

Par courriel : sdg.filteau@csdecou.qc.ca ou sophie.nagy-lasnier@csdecou.qc.ca

Site internet :

<http://www.csdecou.qc.ca/filteau/service-de-garde/>

Personnel éducateur et éducatrice classe-principale

- Pour une absence ou un changement à l'horaire de fréquentation de votre enfant le jour même (appeler avant 10h);
- Pour obtenir de l'information concernant les activités du service de garde, les journées pédagogiques et les activités parascolaires :

Veillez laisser un message. Le personnel éducateur ne répond pas au téléphone en présence-élèves.

 418 652-2152 poste **3707** (Local d'accueil ou bureau de Mme Chantal Pâquet)

Par courriel : sdg.filteau@csdecou.qc.ca ou chantal.paquet@csdecou.qc.ca